

## **Confirmation d'Inscription en BTS 1<sup>ère</sup> Année**

**Rentrée 2022-2023**

En cas de réponse positive **ET après avoir validé sur Parcoursup**, (<https://www.parcoursup.fr>)  
vous complétez et retournerez votre dossier administratif composé comme suit :

1. La fiche d'inscription,
2. Frais d'inscription : 38 € à l'ordre de « OGEC DEPOORTER » (frais de traitement de dossier),
3. Une copie de la Carte d'Identité,
4. La feuille d'urgence ci-jointe à compléter recto-verso,
5. La convention de scolarisation à compléter et signer,
6. Le document droit à l'image dûment rempli.

Une confirmation d'inscription et le dossier de rentrée vous seront envoyés après réception du dossier administratif complet.

Dossier à retourner dans les plus brefs délais à l'adresse suivante :

**Lycée DEPOORTER**

**Dossier BTS**

**9 RUE DEPOORTER**

**59190 HAZEBROUCK**

## INSCRIPTION BTS E.S.F. 2022/2023

### L'ETUDIANT

Nom : ..... Prénoms : .....  
(Merci d'indiquer TOUS les prénoms)

Date de naissance : ...../...../..... Lieu : ..... Dpt : .....

Code INE : ..... Sexe :  F  M Nationalité : .....  
(sur les bulletins / 9 chiffres et deux lettres)

Adresse : Chez .....  
.....

Portable de l'étudiant : ..... Mail de l'étudiant : .....

Nombre de frères et sœurs : ..... Rang dans la famille : .....

### RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal :  Père et Mère  Mère seule  Père seul  Autres : .....

#### Responsable 1

Lien de parenté : .....

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Mail : .....

Tél Dom : .....

Tél Ptb : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Tél employeur : .....

#### Responsable 2

Lien de parenté : .....

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Mail : .....

Tél Dom : .....

Tél Ptb : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Tél employeur : .....

Situation familiale entre les responsables :  Mariés  Pacsés  Concubins  
 Divorcés  Séparés  Veuf(ve)  Célibataire

Projet professionnel : .....

## CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Classe/section	Etablissement
2019/2020		
2020/2021		
2021/2022		

Quel Baccalauréat avez-vous obtenu ? .....

L'étudiant bénéficie-t-il d'un :  PPS  PAP  PPRE  PAI  Dossier en cours : .....

(Joindre la copie)

## REGIME

Externe

Demi-Pensionnaire

Interne

*Les BTS ne sont pas prioritaires à l'internat. Merci de prendre contact avec le secrétariat pour connaître les éventuelles places disponibles.*

## BOURSE

Boursier en 2021-2022  Oui  Non

Demande faite au CROUS pour 2022-2023  Oui  Non

Fait à ..... le .....

## Signatures

Etudiant :

Responsable légal :



:) *Faites sourire votre avenir*

*labellisé « métiers de la santé et du social »*

## FICHE D'URGENCE MÉDICALE

(à remplir en LETTRES MAJUSCULES par le Responsable Légal de l'élève)

### ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Date de naissance : .....

### REPRESENTANT LEGAL

Nom Prénom : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

### SECURITE SOCIALE

N° : .....

Centre : .....

**Assurance Scolaire Individuelle accident**

**MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE**

à distinguer de l'assurance parentale qui couvre la **responsabilité civile** de l'enfant pour dommages causés à autrui.

**En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant des **NUMEROS de TELEPHONE** :

Domicile Tél : ..... Portable de la Mère : .....

Portable du Père : .....

Travail de la Mère Tél : ..... Poste : .....

Travail du Père Tél : ..... Poste : .....

Personne(s) susceptible(s) de vous prévenir rapidement :

Tél ..... Nom .....

Tél..... Nom .....

**TOURNER SVP**

# AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

(à remplir en **LETTRES MAJUSCULES** par le **Responsable légal de l'élève**)

Si connaissance, précisez le **GROUPE SANGUIN** : \_\_\_\_\_

Nous, soussignés Monsieur et/ou Madame ..... autorisons l'**anesthésie** de notre fils/fille ..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale et autorisons **en cas d'urgence**, que notre enfant accidenté ou malade soit orienté ou transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

(B.O. n°1 du 06/01/2000)

Date \_\_\_\_\_

**Signature des Parents ou du Responsable légal**

Date du dernier rappel du **vaccin antitétanique** : .....

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**MEDECIN TRAITANT**

DOCTEUR ..... TEL : .....

VILLE .....

Rue .....

# INFORMATIONS FINANCIÈRES 2022-2023

## I - Scolarité - Demi-Pension - Pension (voir grille ci-après)

- **Une facture annuelle** vous sera envoyée courant septembre. Sur cette facture apparaîtra un échéancier (dates et montants). **Le mode de prélèvement SEPA est le mode de règlement privilégié par l'établissement.** Nous rappelons que c'est le moyen de règlement le plus sécurisant.
- **La contribution familiale** est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.
- **Les frais généraux** sont destinés à couvrir les frais divers d'activités pédagogiques, le quota de 200 copies ou comme par exemple, assurances, cotisations, fournitures, travaux pratiques, timbres, tests psy., examens blancs, suivi des stages en entreprises, la carte d'étudiant, etc...  
**Aucun autre frais ne vous sera demandé dans le cours de l'année sauf :**
  - Voyages et déplacements, activités culturelles (sur demande préalable de notre part),
  - Location éventuelle de casier pour 20 €.
  - La réimpression de la carte d'accès étudiant à 10 €.
- **La demi-pension** est facultative. Elle est déterminée en début d'année par les parents. Le montant est calculé à l'année en fonction de la filière choisie, déduction faite des périodes d'examens, de stages et journées pédagogiques. La demi-pension est un forfait quel que soit l'emploi du temps d'élève.
- **La pension complète** comprend le petit déjeuner, repas du midi, un goûter et le repas du soir, du lundi midi au vendredi midi.
- **Les repas exceptionnels** sont possibles sous conditions pour un passage au restaurant scolaire à 6,25 € de repas.
- **Le changement de régime** ne peut être éventuellement modifié qu'en fin de trimestre sur demande adressée au chef d'établissement, par courrier. Tout changement de régime entraîne, à chaque fois, des frais administratifs de 12 €, ainsi que l'édition d'une facture de régularisation.
- **L'association de parents d'élèves (A.P.E.L)** représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education".  
L'adhésion à cette association est volontaire mais en même temps indispensable à la vie normale de l'association. Pour information, l'argent récolté lors des diverses manifestations est redistribué lors des sorties pédagogiques aux familles qui ont fait le choix de cotiser à l'A.P.E.L.  
Cette cotisation s'élève à 13 € par famille, donc 1 € pour l'A.P.E.L. Depoorter nouvellement créée. La cotisation A.P.E.L. est sollicitée au titre de l'aîné fréquentant l'enseignement catholique.

➡ **T.S.V.P.**

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK  
Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)



# TARIFS 2022-2023

	TARIF ANNUEL BTS ESF	TARIF MOIS (*) BTS ESF
<u>Contribution Familiale</u>	1 200 €	100 €
<u>Frais Généraux</u>	350 €	29,17 €

<u>Demi-Pension</u>	728 €	60,67 €
<u>Pension Complète</u>	2 423 € Si places disponibles.	201,92 €

(\*) Sur la base de 12 mois à titre d'information, sachant que nous vous proposons un échancier à définir dans le contrat de scolarisation.

• **Informations complémentaires :**

- ❖ Le choix de l'internat (pension complète) est annuel.
- ❖ Pour les demi-pensionnaires, les tarifs prennent en compte les journées pédagogiques, les périodes de stages et d'examens.
- ❖ Tout changement est éventuellement possible uniquement au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> avril de l'année scolaire, sur décision du chef d'établissement.
- ❖ Une réduction sur la pension ou la demi-pension est accordée uniquement dans les cas suivants :
  - Absence d'au moins une semaine consécutive pour maladie avec certificat médical ou un séjour organisé par l'établissement
    - Une déduction de 3,00 € par repas pour les demi-pensionnaires
    - Une déduction de 10,00 € par nuit pour les pensionnaires
- ❖ Ces tarifs ne tiennent pas compte des réductions éventuelles, notamment pour les élèves boursiers et les situations sociales particulières sur démarche des familles.

**TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ est dû, si l'élève quitte l'établissement par décision personnelle.**

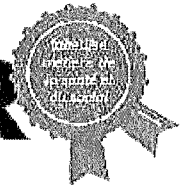
7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK  
Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)



# OGEC DEPOORTER

;) Faites sourire votre avenir

labellisé « métiers de la santé et du social »



Établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

## CONVENTION DE SCOLARISATION

### ENTRE :

L'établissement  
D'une part

LYCEE DEPOORTER

### ET

Les Responsables Légaux (Noms, Prénoms) \_\_\_\_\_

L'Étudiant (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

Demeurant (Adresse) \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

D'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'étudiant sera scolarisé au sein de l'établissement catholique «LYCEE DEPOORTER», ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

#### Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement catholique «LYCEE DEPOORTER» s'engage à scolariser l'étudiant en classe de BTS \_\_\_\_ pour l'année scolaire 2022 - 2023, et à travailler en partenariat avec lui.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par l'étudiant.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par l'étudiant sur le règlement financier annexe.

#### Article 3 – Obligations de l'étudiant

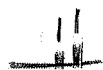
«L'étudiant s'engage» à s'inscrire au sein de l'établissement catholique « LYCEE DEPOORTER » pour l'année scolaire 2022 - 2023 et à travailler en partenariat avec l'établissement.

«L'étudiant reconnaît» avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

«L'étudiant reconnaît» avoir pris connaissance du coût de la scolarisation au sein de l'établissement « LYCEE DEPOORTER » et s'engage à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK

Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)





#### **Article 4 – Coût de la scolarisation**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations parascolaires diverses et l'adhésion volontaire à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) dont le détail et les modalités de paiement figurent dans l'information financière.

#### **Article 5 – Assurances**

Les étudiants sont assurés pour les activités scolaires et extra-scolaires auprès de l'assurance collective du Diocèse, la Mutuelle Saint-Christophe. Le coût de l'assurance obligatoire est compris dans les frais généraux.

#### **Article 6 – Dégradation du matériel**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'étudiant fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

#### **Article 7 – Durée et résiliation du contrat**

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2022 - 2023.

##### **7-1 Résiliation en cours d'année scolaire**

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût de la scolarisation pour le trimestre en cours reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

##### **7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire**

L'étudiant informe l'établissement de la non réinscription durant le second trimestre scolaire.

L'établissement s'engage à informer l'étudiant de la non réinscription pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

#### **Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies**

Notre « LYCEE DEPOORTER » est attentif à la protection des données personnelles des familles et des élèves et à leur sécurité. Pour cela, seul le traitement imposé par nos obligations légales est prévu par l'établissement (transmission au Rectorat, à l'Inspection Académique, au secrétariat général de l'enseignement Catholique...). Les données qui sont collectées sont uniquement utilisées pour des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Ces données ne sont accessibles dans l'établissement que par les enseignants (adresse, numéro de téléphone,...) et par le personnel administratif. Ils ne sont en aucun cas communiqués à des tiers non institutionnels.

Les données que vous nous avez transmises sont gardées pour la durée de la scolarisation de l'étudiant, mais aussi après le départ de celui-ci. Ce délai est rendu obligatoire par nos obligations de transmettre les informations demandées quant à la scolarité de votre enfant (absences, diplôme obtenu...).

Pour vous permettre d'exercer les différents droits dont vous bénéficiez en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le chef d'établissement se tient à votre disposition sur rendez-vous. Concernant le droit à l'image, un document est à remplir lors de la demande d'inscription.

Sauf opposition des responsables légaux, les noms, prénoms et adresse de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « A.P.E.L. » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

#### **Article 9 – Arbitrage**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (la direction diocésaine).

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK  
Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)



## ENGAGEMENT FINANCIER pour l'année scolaire 2022 - 2023

Les responsables légaux s'engagent à verser les frais de scolarité et les frais annexes éventuels suivant les dispositions du règlement financier en annexe.

### La contribution familiale

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

1 200 € (1)

### Les frais généraux

Les frais généraux sont destinés à couvrir les frais divers d'activités pédagogiques, le quota de 200 copies ou comme par exemple, assurances, cotisations, fournitures, travaux pratiques, timbres, tests psy., examens blancs, suivi des stages en entreprises, la carte étudiant, etc...

350 € (2)

**Total des frais de scolarité obligatoires (1+2)**

**1 550 € (3)**

### La demi-pension

Reporter le montant correspondant

Restaurant « Cuisine d'ici » ou Menu « La boulang' » 728 €

### La pension complète (internat)

Hébergement, repas du matin, midi et soir 2 423 €

### L'externat

L'étudiant quitte l'établissement pendant la pause déjeuner

0 €

**Somme à reporter des frais annexes**

(4)

### Les frais facultatifs : A.P.E.L.

**Adhésion pour une famille : 13 €**

Somme à reporter

(5)

Association de parents d'élèves, avec abonnement gratuit au magazine « Famille et Éducation », dont 1 € pour l'A.P.E.L. DEPOORTER.

**Frais scolaires annuels**

(3+4+5)

(6)

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK  
Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)



Une facture annuelle vous sera envoyée sur le portail « www.ecoledirecte.fr » quelques jours après la rentrée scolaire. Sur cette facture apparaîtra un échéancier (dates et montants). Pour les régularisations des frais annexes, une facture complémentaire sera éditée tout au long de l'année.

### Le mode de règlement

**Nous demandons à tous ceux qui le peuvent d'opter pour le prélèvement automatique.** Nous rappelons que c'est le moyen de règlement le plus sécurisant.

Pour les paiements, nous vous proposons :

#### Le prélèvement bancaire (\*)

**Le montant est prélevé à partir du 5 du mois de septembre à juin.**

Pour toute nouvelle inscription, remplir la demande ci-jointe et la joindre au dossier avec un IBAN.

Nous vous demanderons de :

⇒ nous signaler avant le 25 du mois tout changement de compte bancaire afin qu'il soit pris en compte le mois suivant.

⇒ prévoir la somme prélevée sur votre compte afin d'éviter les rejets pour défaut de provision, les frais de rejet seraient alors à votre charge soit 7.50 €.

#### Le chèque bancaire (\*)

Le chèque est à déposer à la comptabilité avant le 5 du mois

#### En espèces (\*)

Le paiement doit se faire en comptabilité avant le 5 du mois

#### Version papier

Souhaitez-vous recevoir la facture sous format papier

**Dans tous les cas nous n'acceptons pas les paiements par mandat postal.**

Mensuel    Trimestriel    Annuel

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>un seul choix possible</b>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(\*) un seul choix possible

Ne jamais hésiter à contacter le service comptabilité en cas de doute, questions, soucis financiers passerager ou prolongé : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)

A..... Le.....  
à renvoyer obligatoirement à l'établissement.

Signature du chef d'établissement

Signature des responsables légaux

**ASSOCIATION  
OGEC DEPOORTER**  
7-9, Rue Depoorter  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. : 03 28 41 96 06

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK  
Tél : 03.28.41.96.06 – Fax : 03.28.43.15.88 - E-mail : [compta@lycee-depoorter.com](mailto:compta@lycee-depoorter.com)





Nom :

Prénom :

BTS 1ère Année

## RGPD - CHARTÉ INTERNET ET SUPPORTS INFORMATIQUES



Notre Lycée DEPOORTER est attentif à la protection des données personnelles des familles et des élèves et à leur sécurité. Pour cela, seul le traitement imposé par nos obligations légales est prévu par l'établissement (transmission au rectorat, à l'Inspection Académique, au secrétariat général de l'enseignement Catholique...). Les données qui sont collectées sont uniquement utilisées pour des finalités explicites, légitimes et déterminées. Ces données ne sont accessibles dans l'établissement que par les enseignants (adresse, numéro de téléphone ...) et par les personnels administratifs. Ils ne sont en aucun cas communiqués à des tiers non institutionnels. Les données que vous nous avez transmises sont gardées pour la durée de la scolarisation de votre enfant, mais aussi après le départ de celui-ci. Ce délai est rendu obligatoire par nos obligations de transmettre les informations demandées quant à la scolarité de votre enfant (absences, diplôme obtenu...).

Pour vous permettre d'exercer les différents droits dont vous bénéficiez en application de la réglementation sur les données personnelles, le chef d'établissement se tient à votre disposition sur rendez-vous.

Il est interdit d'introduire des supports informatiques personnels dans le lycée. **Les seuls supports informatiques et clés USB autorisés sont ceux que l'Etablissement fournit, sauf si accord préalable de l'enseignant ou de la documentaliste.** De nos jours, l'informatique est largement présente à l'école et dans les foyers. L'utilisation d'Internet s'est banalisée. Ces nouvelles pratiques s'accompagnent de nouvelles règles qui ne nous sont pas naturellement familières. Sur les blogs, certaines parutions illégales sont constatées et des poursuites judiciaires peuvent s'en suivre. Voici quelques références utiles : Loi du 6 janvier 1978 modifiée. Article 226-1 du Code Pénal, article 226-8. Circulaire n° 2004-035 du 18 février 2004.

Avons pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au Lycée Depoorter et nous l'acceptons.

### DROIT A L'IMAGE

La Loi française dit que chacun de nous a un droit sur son image. Celle-ci fait partie de notre vie privée. Nous avons le droit de refuser que notre photo soit publiée sans notre accord. Dans la vie de tous les jours, certaines situations peuvent constituer une autorisation tacite. Par exemple, si nous acceptons de poser pour une photo, dans le cadre d'une activité scolaire, tout en sachant que celle-ci pourra être publiée dans la Presse ou sur le site Internet du Lycée. Afin de lever toute ambiguïté le Lycée vous demande de prendre clairement position pour l'année scolaire. Si l'étudiant est mineur, c'est le responsable légal qui doit signer l'autorisation ou le refus. Si l'étudiant est majeur il peut signer seul.

Autorise que mon image soit reproduite dans la Presse locale ou interne au Lycée dans le cadre d'activités scolaires ou extrascolaires, ainsi que sur le site du Lycée : [www.lycee-depoorter.com](http://www.lycee-depoorter.com).

N'autorise pas la reproduction de mon image dans la Presse locale ou interne au Lycée dans le cadre d'activités scolaires ou extrascolaires, ni sur le site du Lycée : [www.lycee-depoorter.com](http://www.lycee-depoorter.com).

Veuillez signer en faisant précéder votre signature de la mention : « lu et approuvé ».

<u>Signature du Père ou de la Mère du Responsable Légal :</u>	<u>Signature de l'Étudiant :</u>
---	----------------------------------